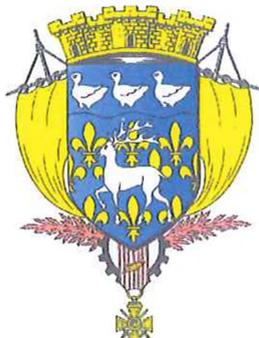


DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COURCELLES-LES-LENS



Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi vingt six juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard CARDON, en suite d'une convocation en date du 18 juin 2018.

Etaient présents : M.M. CARDON - SLEPAK - Mme BOURDJI - M. DUMARQUEZ - Mmes BOUVET - CAFFE - MM. BULTE - BROUTIN - Mmes BRIOTTET - PREVOST - VAN TROYS - MM. VIVIER - BENFRID - Mmes COSTA - KALINARCZYK - M. PETIT - Mme CUEVAS - Mmes VIENNE - BLEUZET - M. LOURDELLE - Mme PRINCE

Absent(s) excusé(s):

Mme KUCHARSKI donne procuration à Mme BOUVET
M. WYRZYKOWSKI donne procuration à M. BROUTIN
Mme ADAMCZEWSKI donne procuration à M. CARDON
M. STAMBULA donne procuration à M. PETIT
M. BORSKI donne procuration à M. VIVIER (*départ à 19h00*)
Mmes PENET donne procuration à Mme BLEUZET
M. MOUTAOUKIL donne procuration à Mme VIENNE
M. LASRI.

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme BOUVET Christiane

COMPTEUR « LINKY » : MOTION

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion sur l'installation des compteurs LINKY :

Depuis plusieurs années, Enedis installe les nouveaux compteurs LINKY chez les particuliers.

Il y a aujourd'hui près de 12 millions de compteurs qui sont installés et bientôt 200 sur notre commune.

Certains usagers souhaitent s'opposer à l'installation de ce compteur.

Les reproches faits au LINKY sont :

- Emission d'ondes,
- Consommation d'énergie,
- Informations sur la vie privée,
- Etc....

Ces arguments sont controversés.

Une émission sur Antenne 2, le 14 juin et une réunion publique organisée, salle Marcel COUTURE le 15 juin 2018 ont permis aux Courcelloises et Courcellois de se faire une opinion sur ce compteur.

Au cours de cette réunion, une question concernant ma position vis-à-vis de LINKY m'a été posée, ma réponse est claire :

- A titre personnel, je ne suis pas hostile à la pose d'un tel compteur.
- Néanmoins, en ma qualité de Maire, je ne vais pas interdire aux Courcelloises et Courcellois qui le désirent, d'avoir un compteur LINKY.

Chacun aura donc le libre choix d'accepter ou de refuser le LINKY.

Néanmoins, je soutiendrais celles et ceux qui le refusent.

Il appartient à chacun d'assumer les conséquences de son refus.

Je demande donc à Enedis de respecter le choix de ces usagers.

Je demande aussi à Enedis de contrôler ses installateurs, afin qu'ils ne fassent pas le forcing chez les abonnés qui refusent ce compteur.

VU le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29, alinéa 4,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la motion de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARDON



CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE DE RECEPTION
EN SOUS-PREFECTURE : 04 JUIL. 2018

DATE DE PUBLICATION : 05 JUIL. 2018

LE MAIRE,

Cer